

Octobre 2020

À l'occupant

Objet : Renseignements importants sur les entrées de service d'eau en plomb

Madame, Monsieur,

La Ville de Montréal a fait le constat que certains des bâtiments de huit logements ou moins construits avant 1970 sur son territoire sont alimentés par une entrée de service¹ d'eau potable en plomb. Depuis, elle travaille à identifier les bâtiments touchés pour remplacer leur entrée d'eau. Dans ce contexte, la Ville estime que le bâtiment que vous habitez est possiblement alimenté par une entrée de service en plomb.

Bien que l'eau potable distribuée sur le territoire de la ville de Montréal est d'excellente qualité, lorsque la tuyauterie contient du plomb, celui-ci peut se dissoudre et se retrouver dans l'eau. La Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP) considère que le risque à la santé associé au plomb dans l'eau à Montréal est faible, mais elle a tout de même émis des recommandations, que vous trouverez dans le dépliant ci-joint.

Éliminer le plomb d'ici 2030

Remplacer les entrées de service en plomb est le meilleur moyen de réduire l'exposition des citoyens au plomb dans l'eau. C'est pourquoi la Ville déploie son plan d'action pour éliminer toutes les entrées d'eau en plomb sur le domaine public d'ici 2030². Même si la Ville a déjà procédé au remplacement de la partie publique, il est possible que la partie privée soit encore en plomb.

D'ici à ce qu'il soit confirmé que l'entrée de service d'eau potable de votre bâtiment contient ou non du plomb et que son remplacement s'impose, **la Ville vous demande** :

1. De vérifier si votre bâtiment est concerné en consultant la carte à ville.montreal.qc.ca/plomb;
2. Si votre bâtiment est effectivement concerné, de diminuer votre exposition au plomb dans l'eau du robinet en utilisant un système de filtration³;
3. D'intégrer dans votre routine quotidienne les gestes recommandés par la DRSP³.

Dépister les entrées de service en plomb

Cette lettre est la première étape de la démarche visant à remplacer les entrées d'eau en plomb. Votre bâtiment a déjà été dépisté (voir la carte au point 1)? Dans ce cas, votre adresse a été intégrée à la planification des travaux de la Ville.

Prochaines étapes



Vous recevrez un avis annonçant la visite d'un représentant de la Ville à votre résidence pour une opération de dépistage. Lors de cette visite, vous aurez la confirmation que votre entrée de service est en plomb ou non. Notez que tous les logements d'un même bâtiment ne sont pas visités. L'opération de dépistage est tenue de juin à octobre chaque année.



Si le résultat de dépistage est positif, vous pourrez obtenir un dispositif filtrant, et l'adresse de votre bâtiment sera intégrée à la planification des travaux de la Ville pour que le remplacement de l'entrée de service en plomb soit effectué d'ici 2030.



Vous recevrez des avis avant les travaux pour vous informer de ceux-ci.

Soucieuse de la santé et du bien-être de ses citoyens, la Ville de Montréal vous remercie de votre collaboration. De cette façon, ensemble, nous réussissons à éliminer le plomb dans l'eau à Montréal.

Locataire? Votre propriétaire recevra également cette lettre prochainement.

Pour toute question, consultez le dépliant ci-joint et la foire aux questions à ville.montreal.qc.ca/plomb
Courriel : plomb@ville.montreal.qc.ca

p. j. Dépliant

1. L'entrée de service est la conduite qui relie votre bâtiment au réseau public. Elle comprend une partie publique (sous la rue) et une partie privée qui vous appartient (sous votre propriété).
2. Voir « Plan d'action de la Ville de Montréal » dans le dépliant ci-joint.
3. Les critères de ces dispositifs et les gestes se trouvent dans le dépliant ci-joint.

October 2020

To the occupant

Subject: Important information about lead water service lines

Dear Madam:

Dear Sir:

The city has noted that some of the buildings with eight units or less built on its territory before 1970 are supplied with drinking water through a lead service line¹. Since making this observation, the city has been working to identify affected buildings in order to replace their water service lines. The city believes that the building you live in may have a lead service line.

While the quality of the drinking water distributed across the territory of Montréal is excellent, when the piping contains lead, that element can dissolve and make its way into the water. The regional public health agency, the Direction régionale de santé publique de Montréal (DRSP), considers the health risk linked to the presence of lead in Montréal's drinking water to be low, but has nonetheless issued recommendations, which you will find in the attached brochure.

Eliminate lead by 2030

Replacing lead service lines is the best way to reduce citizens' exposure to lead in water. That is why the city is deploying its action plan to eliminate all lead water lines on public property by 2030². Even if the City has already replaced the public portion, the private portion may still be made of lead.

Until it has been confirmed whether or not your building's drinking water service line contains lead and whether or not it needs to be replaced, **the city is requesting that you:**

1. Check whether your building is affected by consulting the map at ville.montreal.qc.ca/plomb;
2. If your building is concerned, reduce your exposure to lead in tap water by using a filtration system³;
3. Incorporate the actions recommended by the DRSP into your daily routine³.

Detecting lead service lines

This letter is the first step in the process of replacing lead water lines. If your building has already been screened (see map in point 1), your address has been included in the city's work plan.

Next steps



You will receive a notice announcing that a city representative will be visiting your home for a screening operation. During the visit, it will be confirmed whether or not your service line is made of lead. Please note that not all units in the same building will be visited. The screening operation is held from June to October each year.



If the test result is positive, you will be able to obtain a filtration device, and your building's address will be included in the city's work plan to replace the lead service line by 2030.



You will receive advance notices informing you of when the work is to begin.

The city places great importance on the health and well-being of its citizens, and thanks you for your cooperation. Together, we will succeed in eliminating lead from Montréal's water.

Are you a tenant? Your landlord will also receive this letter soon.

If you have any questions, please consult the attached brochure and the frequently asked questions at ville.montreal.qc.ca/plomb (click English on the left menu)

Email: plomb@ville.montreal.qc.ca

Encl. Brochure (English version available on web site)

¹ The service line is the water main connecting your building to the public network. It comprises a public portion (under the street) and a private portion that belongs to you (under your property).

² See the "Montréal Action Plan" in the attached brochure.

³ The criteria for these devices and the actions you can take are found in the attached brochure.